

3 mars 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

AUREA

(Eurolist)

Par courrier du 3 mars 2008, la Société Privée de Gestion de Patrimoine - SPGP (1) (17 avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 février 2008, par suite d'une cession d'actions AUREA sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société AUREA et détenir pour le compte desdits fonds, 1 019 276 actions AUREA représentant autant de droits de vote, soit 8,50% du capital et 6,47% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. Xavier Roulet.

(2) Sur la base d'un capital composé de 11 991 165 actions représentant 15 758 386 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.